

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2018

Numéro de version 3

Révision: 23.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Pâte anti-grattons Düsofix**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels!
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Agent pour traitement
- Producteur/fournisseur: Alexander BINZEL
Schweißtechnik GmbH & Co.KG
Postfach 10 01 53 / D-35331 Giessen
Tel.: +49 (0) 6408 / 59-0
Fax: +49 (0) 6408 / 59-191
Mail: technischdedokumentation@binzel-abicor.com
- Service chargé des renseignements: Technical Documentation
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz
ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.
- Composants dangereux: néant
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de symptômes prendre un traitement médical
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR
(suite page 2)

D0006265 / Index e

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2018

Numéro de version 3

Révision: 23.04.2018

Nom du produit: Pâte anti-grattons Düsofix

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:

- Autres indications

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne pas stocker avec les aliments.

- Indications concernant le stockage commun:

Protéger contre le gel.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C

10

- Classe de stockage:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 3)

FR

D0006265 / Index e

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2018

Numéro de version 3

Révision: 23.04.2018

Nom du produit: Pâte anti-grattons Düsofix

(suite de la page 2)

- Protection respiratoire:	Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Filtre A/P2 Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme EN 141
- Protection des mains:	 Gants de protection Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- Matériau des gants	Matériaux recommandés: Butylcaoutchouc Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants	Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:	Caoutchouc nitrile épaisseur recommandée: $\geq 0,1$ mm Temps de pénétration (min.): <10
- Protection des yeux:	 Lunettes de protection hermétiques Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166
- Protection du corps:	Vêtements de travail protecteurs Vêtement de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales	
- Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Couleur:	Jaune
- Odeur:	Presque inodore
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH:	Non déterminé.
- Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	516 °C
- Point d'éclair	> 150 °C
- Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
- Densité à 20 °C:	0,82 g/cm ³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.

(suite page 4)

FR

D0006265 / Index e

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2018

Numéro de version 3

Révision: 23.04.2018

Nom du produit: Pâte anti-grattons Düsofix

(suite de la page 3)

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinétique:	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique	
- Décomposition thermique/conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
- Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:	
- Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)	
- Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:	
LC50/96 h	>100 mg/l (Pimephales promelas)

EC50	>10.000 mg/l (Daphnia magna)
------	------------------------------

- 12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:	
- Indications générales:	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
- PBT:	Non applicable.
- vPvB:	Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:	De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères. Evacuation conformément aux prescriptions légales
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(suite page 5)

FR

D0006265 / Index e

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2018

Numéro de version 3

Révision: 23.04.2018

Nom du produit: Pâte anti-grattons Düsofix

(suite de la page 4)

- Catalogue européen des déchets	
15 01 04	emballages métalliques
12 01 12*	déchets de cires et graisses

- Emballages non nettoyés:**- Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	néant
- ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	néant
- ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	néant
- ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	néant
- ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Marine Pollutant:	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucun des composants n'est compris.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique:	Technical Documentation
- Contact:	Technical Documentation
- Acronymes et abréviations:	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Sources	Internet: - www.echa.com - www.baua.de - www.gestis.itrust.de (IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance)

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

D0006265 / Index e